

Créteil, le 12 octobre 2021

Monsieur le Président,

Depuis maintenant 3 ans, une réforme de l'action sociale a été initiée par le Secrétariat Général (SG).

Un projet initial sur le devenir des 19 résidences de vacances EPAF a été présenté en début d'année et pouvait se résumer à la formule suivante : « *On liquide tout* ».

Au niveau national, FO Finances a rejeté ce projet radical, tout en admettant qu'au regard de la situation économique actuelle, des évidences s'imposent mais ni le statu quo, ni la vente bradée ne sont des options crédibles. **Le premier responsable de cette situation est le ministère, qui en refusant les investissements nécessaires à la réhabilitation du parc a mis en danger sa pérennité.**

De ce constat, deux options étaient offertes aux fédérations : soit laisser le ministère brader dans sa globalité le parc EPAF, soit tenté de convaincre le SG, par des arguments solides, d'amender son projet. Refusant la politique du tout ou rien, FO Finances a opté pour la seconde option, certainement plus exigeante vis à vis des attentes des agents du ministère et des salariés de l'EPAF.

Sous la pression de plusieurs fédérations dont FO, qui ont préféré négocier au lieu de boycotter les instances, le ministère a accepté de modifier son projet initial en proposant le maintien de 5 résidences (ce qui est peu mais a permis de sauvegarder 50% des emplois en CDI à l'EPAF). Pour autant, 14 résidences seront cédées, ce que nous déplorons.

Aussi, opposée à une cession même partielle du parc, FO Finances sera particulièrement attentive au suivi de tout le processus qui va s'engager dès cet automne et en particulier à exiger du ministère que de FORTES garanties soient inscrites dans le cahier des charges de cession (tarification des séjours, offre prioritaire proposée aux agents des finances, protection des personnels EPAF qui auront accepté le transfert d'activités chez le nouvel opérateur).

S'agissant de la réforme de la gouvernance, le dernier groupe de travail national organisé au printemps envisageait de créer une fédération faitière englobant les 7 associations. FO Finances 94 réaffirme que seules les associations ALPAF, AGRAF et EPAF peuvent être intégrées à cette réforme, les quatre autres associations comme l'ATSCAF 94 relevant d'une organisation basée sur une adhésion facultative.

FO Finances 94 réitère également ses positions, maintes fois réaffirmées dans cette instance à savoir que l'action sociale doit rester au plus près des agents pour répondre au mieux à leurs attentes, d'où notre opposition au projet de régionalisation !

Une politique d'action sociale ambitieuse et de qualité doit nécessairement passer par le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisants pour son animation. **Pouvez-vous donc nous dire quand sera recruté l'assistant(e) de délégation ?**

FO Finances 94 n'en oublie pas les autres aspects de l'action sociale dont en premier lieu, le budget. Le constat est toujours le même depuis des années, le budget est en baisse, une réserve de précaution s'applique toujours avec un pourcentage qui augmente chaque année et des subventions qui diminuent, c'est la triste réalité. **Cette réserve va-telle être levée cette année ?**

Sur la protection sociale complémentaire, **FO Finances 94 dénonce la volonté du gouvernement de faire financer le montant de 15€ brut versé par l'employeur aux agents à compter du 1er janvier 2022, en les prélevant sur le budget de l'action sociale.**

Concernant la restauration dans le Val-de-Marne, nous avons plusieurs questions dont :

- **pourriez-vous nous dire si l'EHPAD de Vincennes pourra accueillir les collègues du SIP de Vincennes qui souhaiterait s'y restaurer à partir de mi-décembre ?**
- **le mobilier de la trésorerie d'Orly a-t-il été livré ?**
- **quelle restauration sera proposée aux collègues du site de Villejuif pendant les travaux du site à partir du printemps prochain ?**

Enfin, pour répondre au besoin de tous les personnels qui travaillent dans le Val-de-Marne, **un mail présentant les droits et offres de d'action sociale locale et ministérielle pourrait-il être envoyé par les correspondants sociaux à tous les personnels qui ne sont pas bénéficiaires d'un accueil (ex : contractuels, PACTE, service civique, apprentis, agents recrutés sur liste complémentaire) ?**

Enfin, nous souhaitons une belle et longue retraite à Mme Koch et la bienvenue à Mme Géniteau dans ces futures fonctions de déléguée de l'action sociale,